Démission de Françoise Jolivet – Election de Cédric Perroud

CHANGEMENT AU CONSEIL COMMUNAL

Lors de la séance du 4 novembre 2024, Françoise Jolivet a annoncé sa démission du Conseil communal pour cause de déménagement pour le 31 décembre 2024.

Le Conseil communal adresse d'ores et déjà ses chaleureux remerciements à Françoise Jolivet pour son engagement pour la commune d'Attalens, d'abord comme membre du Conseil général de 2016 à 2017, elle en fut secrétaire pour quelques mois en 2018, puis comme Conseillère communale durant 6 ans.

Au sein de la Commune, Françoise Jolivet était responsable du dicastère Urbanisme. Elle s'occupait de la police des constructions, des permis de construire et des permis d'occuper, en veillant au respect du règlement communal d'urbanisme, de la LATeC et de la ReLATeC, ainsi que de l'aménagement du territoire.

Durant son mandat communal, Françoise Jolivet a géré son dicastère avec enthousiasme et motivation, suivant notamment la révision du Plan d'aménagement local.

Le Conseil communal et le personnel de l'administration communale la remercient chaleureusement de son implication et de son engagement pour la Commune et lui présentent leurs meilleurs vœux pour l'avenir.

Cédric Perroud a accepté le mandat de Conseiller communal suite à la démission de Françoise Jolivet

Lors de la séance du 4 novembre 2024, le Conseil communal a élu Cédric Perroud, premier des viennent-ensuite de la liste ACA (Alliance des citoyens d'Attalens) des dernières élections communales.

Agé de 47 ans, M. Perroud est marié et père de 2 enfants. Il est Directeur d'une entreprise de réalisations publicitaires et d'une entreprise de gestion globale de communication à Attalens. Le Conseil communal lui souhaite la bienvenue et se réjouit de collaborer avec lui au sein de l'exécutif communal.

Il entrera en fonction début janvier 2025, date à laquelle aura lieu la constitution du Conseil communal avec la répartition des dicastères.

Séance du Conseil général du 1er octobre 2024

DECISIONS

Lors de la séance du 1er octobre 2024, un règlement et un investissement ont été présentés pour approbation au Conseil général d'Attalens.

Règlement des finances

Selon le règlement en vigueur jusqu'alors, les investissements étaient activés et inscrits au bilan à partir de CHF 30'000.-, les montants n'atteignant pas ce seuil étant comptabilisés au compte de résultats.

Après quelques années, il s'est avéré que ce seuil était trop bas. La Commission financière a émis le souhait de le remonter afin d'éviter d'activer au bilan et devoir amortir de trop petits montants qui pourraient être entièrement absorbés via le compte de résultats.

Les modifications apportées consistent principalement à étendre la marge de manœuvre financière octroyée au Conseil communal afin de tenir compte de l'évolution des montants des affaires communales.

Elles portent principalement sur l'augmentation de la limite de CHF 30'000.- à CHF 50'000.- pour

inscrire un investissement au bilan. De plus, la délégation de compétences octroyée par le Conseil général au Conseil communal augmente à plusieurs niveaux, notamment :

- le seuil à partir duquel un crédit doit être demandé pour une dépense nouvelle au compte de résultats passe de CHF 30'000.- à CHF 50'000.-
- en cas de dépassement d'un crédit d'investissement, le seuil passe de CHF 30'000.- à CHF 200'000.-, offrant une plus grande marche de manœuvre au Conseil communal
- lors de transactions immobilières, la compétence décisionnelle du Conseil communal passe de CHF 30'000.- à CHF 100'000.-.

Enfin, le seuil à partir duquel un référendum facultatif peut être demandé par les citoyens pour une dépense nouvelle votée par le Conseil général passe de CHF 30'000.- à CHF 500'000.-. En-dessous de CHF 500'000.- il s'agit le plus souvent de projets opérationnels, par exemple l'achat de véhicules édilitaires. Les gros projets au-delà de CHF 500'000.-, comme un bâtiment, restent de facto soumis au référendum.

Le Conseil général a approuvé le règlement par 24 voix pour et 4 abstentions.

Financement de la rénovation du silo à sel

Le silo permettant le stockage et le chargement du sel de déneigement à l'édilité date de 1995. Sa capacité de 50 m3 implique d'importantes contraintes statiques.

Suite au constat de certains dégâts d'usure, une entreprise spécialisée a été mandatée pour effectuer un contrôle de sécurité. Il s'avère que cette installation présente plusieurs défauts qui mettent en péril sa résistance. Sans une importante intervention, cet équipement ne peut plus être utilisé à sa pleine capacité.

Différentes variantes ont été étudiées et une rénovation complète du silo a été retenue par le Conseil communal. Elle présente le grand avantage de conserver les soubassements existants et de prolonger la durée de vie d'environ 30 ans pour un coût inférieur au remplacement.

Le Conseil général a approuvé le financement par 27 voix pour et 1 abstention.

Séance du Conseil général du 1er octobre 2024

PRESENTATION DU PROJET CŒUR DU VILLAGE

Le développement du projet Cœur du village a été validé en octobre 2022 et un crédit d'étude additionnel a été voté lors de la séance du 2 mai 2023. Au terme de l'étude de faisabilité, le Conseil communal a présenté le projet avant sa mise à l'enquête.

Contexte

Les demandes croissantes dans le domaine de l'accueil extrafamilial ont déclenché différentes études pour répondre aux besoins actuels et futurs. Ces études arrivent à la conclusion que le site d'Attalens est à saturation et les conditions ne sont plus remplies pour répondre aux besoins avec des coûts de fonctionnement optimisés.

Situation actuelle

La crèche a actuellement une capacité de 40 places. Elle est située dans deux salles du bâtiment Le Mouton. Depuis plusieurs années, il y a une liste d'attente. La structure de la crèche et les m2 à disposition ne permettent pas d'accueillir tous les enfants de 6 mois à 4 ans.

L'AES se situe sur deux sites : deux salles dans le bâtiment L'Aviateur et 4 salles dans le bâtiment Le Renard. Depuis deux ans, l'AES occupe aussi l'atelier de couture sur le temps de midi pour accueillir le plus d'enfants possible. Dans une journée, l'AES peut accueillir au maximum 150 enfants et 173 si deux services sont organisés.

Cette année encore, il y a eu une augmentation des inscriptions de 15%. Pour la première fois, il y a une liste d'attente à l'AES.

Nourriture : des repas chauffés au bain-marie sont livrés dans les deux structures.

Objectifs

Crèche

- Augmenter la capacité de 40 à 52 places pour mieux répondre aux besoins des parents
- Mettre à disposition des locaux idéalement dimensionnés
- Optimiser les coûts (efficience)

AES

- Regrouper et accueillir les enfants dans un lieu centralisé
- Mettre à disposition des locaux adaptés pour les activités et les repas
- Libérer les salles de classes pour les rendre à leur fonction d'enseignement

Nourriture

- Proposer des repas équilibrés, variés et de qualité
- Rapprocher le lieu de production du lieu de consommation
- Intégrer un maximum de produits locaux
- Inclure la préparation des repas au projet pédagogique.

Hypothèses démographiques

Pour dimensionner le bâtiment, la commune s'est basée sur une étude réalisée il y a un an et demi par l'entreprise Microgis SA estimant le nombre d'enfants dans le futur à Attalens. En juillet de cette année, l'Etat de Fribourg a publié une étude démographique pour tout le canton et chaque commune, analyse qui confirme les hypothèses au niveau communal.

Matérialisation du projet

Le bâtiment sur quatre niveaux est découpé en deux parties principales :

- le rez inférieur est traité de manière traditionnelle en béton ;

- 3 étages en structure bois autant pour les dalles que pour les façades, à l'exception de la cage d'escalier qui sera en béton pour assurer la statique de l'ensemble.

D'un point de vue esthétique, la façade sera réalisée avec un bardage vertical ajouré qui permet de créer un jeu de pleins et de vides et un jeu d'ombre et de lumière.

Au rez inférieur, une grande partie ouverte et couverte vient prolonger la place des Portalottes et permet d'accueillir le public au sein du bâtiment. Une surface fermée à l'arrière permet d'accueillir la cuisine et les rangements. Un ascenseur avec accès direct à la cuisine permet de livrer dans les étages.

Le rez supérieur est dédié à la crèche Les Petits Lions avec un espace extérieur à l'arrière protégé de l'espace public. L'étage est divisé en deux espaces principaux : la partie pour les petits (groupes 1 et 2) avec deux zones d'activités et deux salles de sieste et la partie pour les grands (groupes 3 et 4) avec deux salles qui peuvent être décloisonnées.

Le 1er étage est dédié à l'AES pour les 1-3H avec 4 salles d'activités modulables qui permettent de créer 2 grandes salles.

Le 2ème étage est dédié à l'AES pour les 4-8 H avec des salles d'activités modulables comprenant un réfectoire/salle divisible en trois parties. Celui-ci sera accessible en-dehors des heures d'accueil pour les sociétés locales avec un accès et des wc indépendants.

Le coût des travaux est estimé à CHF 8'000'000.- +/- 15%.

Contrôles de stationnement

ZONES 30

La Commune d'Attalens compte plusieurs zones 30. Des contrôles de stationnement réguliers sont effectués dans ces zones par l'entreprise Protect'Service, sur mandat du Conseil communal, afin de réduire le stationnement sauvage, améliorer la sécurité routière et permettre, le cas échéant, le passage des véhicules de secours.

Règles de stationnement applicables

Il n'est possible de parquer son véhicule que sur des places de stationnement marquées au sol.

Il n'est pas autorisé de parquer son véhicule en-dehors de ces espaces. Les contrevenants sont passibles d'une amende.

Le stationnement hors case est interdit

Subventions

PROTECTION INCENDIE ET DANGERS NATURELS

L'ECAB soutient les propriétaires en proposant des aides de financement de mesures de protection des bâtiments contre les risques d'incendies et les dangers naturels.

Les mesures subventionnées par l'ECAB visent à prévenir les risques, renforcer la sécurité des bâtiments, alerter en cas d'incident et faciliter l'intervention. **Jusqu'au 31 décembre 2026, l'ECAB ajoute toute une série de subventions à son catalogue de mesures comme :**

Les portes coupe-feu EI30 résistent au feu 30 min. Elles sont recommandées pour séparer les pièces (caves, appartements) donnant sur les voies d'évacuation verticales.

Une obturation EI30 est un matériau qui permettra d'isoler des ouvertures autour des câbles et des tuyaux à travers un compartimentage. Sa résistance au feu est de 30 min.

Le coffret de protection avec résistance de feu de 30 min. permet de contenir un feu survenant dans le tableau électrique.

Un panneau anti-feu BSP30-RF1 offre une résistance au feu de 30 min. Il peut être utilisé pour recouvrir une paroi en bois.

Un luminaire de secours permet d'éclairer les voies de fuites.

De plus, pour les propriétaires bénéficiant d'une promesse de financement du programme bâtiment dans le cadre de rénovations énergétiques, l'ECAB double le montant de ses subventions sur ces mêmes mesures.

Les demandes de subventions sont à adresser à l'ECAB avant le début des travaux. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter *le centre de compétence prévention* par téléphone au 026 566 41 60 ou par courriel prevention@ecab.ch

Développement durable

JOURNEE DE L'ENERGIE

Réservez la date de la prochaine Journée de l'Energie qui aura lieu

le samedi 14 juin 2025

La journée mettra l'accent sur les trois pôles : durabilité, mobilité, biodiversité.

Si vous avez une activité à proposer en lien avec l'un de ces trois thèmes, n'hésitez pas à nous contacter d'ici le 31 janvier 2025 par courriel à Servicetechnique@attalens.ch

Développement durable

ATTALENS - CITE DE L'ENERGIE GOLD

Soucieuse de participer, à son échelle, à la transition énergétique et à la lutte contre les changements climatiques, la Commune d'Attalens est activement engagée dans le processus Cité de l'énergie depuis plus de vingt ans.

Tous les 4 ans ont lieu une nouvelle évaluation des actions de politique énergétique et une mise à jour des objectifs. La dernière en date a eu lieu en juillet 2024. Elle confirme l'engagement d'Attalens en matière de politique énergétique puisque la commune a obtenu la certification Gold. Cela signifie qu'Attalens a réalisé plus de 75% des mesures potentielles spécifiques à la commune.

Vision de la Commune

Le Conseil communal souhaite offrir à la population un lieu accueillant et une haute qualité de vie, avec des ressources préservées, et s'engage pour une planification durable du territoire dans les domaines énergétique et climatique.

Cette volonté se retrouve dans le programme de législature 2021-26 du Conseil communal, qui prévoit « une gestion du territoire durable et cohérente ». Une volonté qui peut se lire également dans le slogan de la Commune : **Attalens – nature et proximité.**

Principes de la politique énergétique et climatique communale
La Commune s'engage à aller dans le sens des objectifs nationaux et cantonaux tout en tenant compte des conditions locales. Les principes poursuivis sont les suivants :

- Mener une action responsable pour atteindre ses objectifs ;
- Faciliter le développement d'installations de production d'électricité locale et l'autoconsommation d'électricité ;
- Encourager la réduction de consommation d'électricité, des besoins thermiques et l'utilisation des énergies renouvelables locales ;
- Favoriser le développement des réseaux thermiques et l'utilisation des ressources renouvelables locales ;
- Impliquer la population par une démarche participative et en offrant un conseil ciblé ;
- Exercer une influence déterminante sur les consommateurs ;
- Favoriser la mobilité durable ;
- Planifier un territoire adapté aux changements climatiques.

Objectifs de la politique énergétique et climatique

De manière générale, la Commune d'Attalens cherche à améliorer sa situation énergétique et son bilan carbone. Les trois objectifs suivants doivent être atteints au plus tard en 2050 :

Objectif n° 1 : l'efficacité énergétique : 2000 watts d'énergie par personne (3000 watts en 2030)

Objectif n° 2 : la neutralité climatique : Zéro émission nette de gaz à effet de serre liée à la consommation d'énergie (3t CO2 d'ici 2030)

Objectif n° 3 : la durabilité : 100 % d'énergies renouvelables (50% d'ici 2030)

Ces objectifs généraux ont été traduits en objectifs plus spécifiques relatifs à :

- **la gestion du ménage communal** et en particulier les bâtiments exploités par la Commune
- **l'ensemble du territoire communal**, l'enjeu étant de motiver des changements de comportements des acteurs locaux.

Le plan d'actions de la Commune d'Attalens 2024-2028 présente ainsi l'ensemble de mesures concrètes et cohérentes visant à matérialiser la vision, les principes et les objectifs du programme de politique énergétique de la Commune.

Commune

EN BREF

Déchets de jardin - Les déchets amenés par une entreprise chargée de l'entretien de votre jardin ne sont désormais plus acceptés à la déchetterie. Il n'est en effet pas possible de s'assurer qu'il s'agit uniquement de vos déchets verts.
Vous êtes donc invités à venir vous-même les déposer à la déchetterie ou passer par l'entreprise pour qu'elle recycle vos déchets verts par sa propre filière.

Fermeture bureau communal et déchetterie : Durant les fêtes de fin d'année, **le bureau communal** sera fermé du lundi 23.12.24 au vendredi 03.01.25

La déchetterie et le compost seront fermés les mercredis 25 décembre et 1er janvier 2025.